

ECOLLABORATRICE

Ecollaboratrice est l'outil indispensable pour sécuriser le processus de collecte, de qualification de données RH et pour faciliter le respect de la réglementation par le chef d'entreprise.



BÉNÉFICES

Sécurité

Sécurisez la qualification des variables de paie.

Facilité

Proposez un SIRH tout-en-un.

Pilotage

Facilitez les choix RH du quotidien.



FONCTIONNALITÉS

Gestion des contrats de travail

- Workflow de création et validation des contrats de travail
- Envoi automatique de la DPAE (URSSAF & MSA)

Aide au pilotage RH pour le chef d'entreprise

- Tableau de bord RH
- Validation des temps de travail et des congés
- Modèles et suivi des entretiens professionnels
- Workflow pour la **gestion des formations** (proposition, demande)
- Rappels automatiques des échéances
- Aide **au pilotage de la sécurité et de la prévention des risques** avec le PREVENSCORE

Accès par le salarié

- Déclaration des absences** avec ajout des justificatifs via smartphone

- Workflow de validation des congés à plusieurs niveaux de validation (chef d'équipe / responsable ...)
- Accès à toutes les informations liées à mon entreprise** (convention, collective, affichages et règlement intérieur)

Gestion des variables de Paie

- Grilles personnalisées basées sur les conventions collectives
- Rappels en masse et en un clic
- Intégration de toutes les données** nécessaires aux calculs des salaires et à l'édition des bulletins de paie
- Calcul et qualification automatique des heures supplémentaires et complémentaires

EN APPLICATION

« Chaque mois, l'envoi par le chef d'entreprise des heures réalisées est source de stress et de potentielles erreurs. Je souhaite sécuriser la prise en compte des temps des salariés tout en proposant une expérience utilisateur simple et pratique, autant pour le chef d'entreprise que pour ses équipes. »

Pour proposer un service à valeur ajoutée qui nous fais gagner du temps, j'active le module "Pilotage RH" d'Ecollaboratrice :

- 1 Chaque salarié peut faire sa demande de congé ou envoyer un arrêt maladie via son téléphone mobile.
- 2 L'entreprise est automatiquement notifiée et peut accepter ou refuser les demandes
- 3 Les heures supplémentaires sont automatiquement calculées et qualifiées selon les paramètres personnalisables renseignés dans l'application
- 4 Tout ce qui est validé entre dans le planning partagé avec le cabinet d'expertise comptable et est visible d'un coup d'oeil par l'entreprise.

Avec un SIRH, les données sont centralisées et sécurisées et tout le monde est gagnant !

- 1 Finies les feuilles volantes et les reports des informations.
- 2 Le salarié profite d'une expérience connectée.
- 3 Je n'ai plus besoin de déchiffrer des informations car les éléments sont automatiquement partagés avec le cabinet.

BONNE PRATIQUE

Pour assurer gain de temps et de productivité dans la durée, j'apprends à Ecollaboratrice comment fonctionne l'entreprise :

- J'identifie avec mon client les différents contextes de travail
- J'associe les heures complémentaires et supplémentaires aux taux correspondants, selon l'entreprise.

